



**Centre Communal d'Action Social
de la commune de SEYCHALLES**

PROCES-VERBAL DU 14 OCTOBRE 2022 à 17 h 30

Le **14 octobre 2022**, le Conseil d'Administration de la commune de SEYCHALLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick DUPOUÉ, Maire.

Date de la convocation : 06 octobre 2022

Membres du Conseil d'Administration :

Yannick DUPOUÉ, Geneviève LAGOUTTE, Huguette BOLVARD, Isabelle CLAVEL, Marie-Hélène METIER, Andrée TIXIER, Geneviève FAVY, Renée PLASSE, Yves DESSE.

Absents : Mme BOLVARD Huguette, M. DESSE Yves et Mme METIER Marie-Hélène

Procurations : Mme BOLVARD Huguette à Mme PLASSE Renée, M. DESSE Yves à Mme TIXIER Andrée et Mme METIER Marie-Hélène à Mme LAGOUTTE Geneviève.

QUORUM

En exercice : 9

Présents : 6

Votants : 9

Secrétaire de séance : Mme TIXIER Andrée

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte-rendu de la séance du 09 septembre 2022
- Choix du Colis de Noël
- Choix du repas des ainés
- Questions diverses

ADOPTION DU COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet au vote le dernier compte-rendu de la séance du 09 septembre 2022 qui a été adopté à la majorité des membres.

DELIBERATION N° 2022-05 : COLIS DE NOEL 2022 ET REPAS DES AINES

Le Président rappelle que chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale de SEYCHALLES met en place à destination des personnes âgées de plus de 70 ans inscrites sur les listes électorales de la commune, la possibilité de participer au repas de Noël des ainés ou de recevoir un colis de fin d'année.

○ Concernant le colis :

Le prestataire retenu est l'entreprise CBH Création distribution de Charbonnier-les-Mines représenté par M. CORREIA Fernando.

Cette année, les tarifs des colis sont :

- Colis individuel : 24 €
- Colis couple : 35 €
- Colis EHPAD : 20 €

○ Concernant le repas :

Le repas aura lieu le samedi 10 décembre 2022 à 12 heures à l'Auberge de la Tour.

Le tarif est fixé à 35 € boissons comprises.

Les personnes conviées à titre gracieux sont :

- ✓ Les membres du CCAS
- ✓ Les personnes de plus de 70 ans inscrites sur les listes électorales
- ✓ Les conjoints des bénéficiaires

Les personnes conviées moyennant une participation :

- ✓ Les membres du Conseil Municipal accompagnés de leur conjoint.
- ✓ Les conjoints des membres du CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**

APPROUVE

- Le montant des colis attribués aux bénéficiaires
- L'organisation du repas de fin d'année.

QUESTIONS DIVERSES

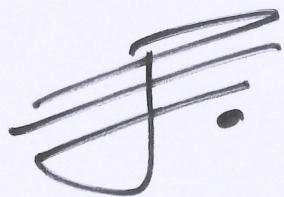
Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

La date du prochain Conseil d'Administration est fixée courant avril.

Procès-verbal de la séance du 14 octobre 2022 approuvé en réunion du Conseil d'Administration de la commune de SEYCHALLES du 07 avril 2023.

**Le Président,
M. DUPOUÉ Yannick**



**Le Secrétaire de séance,
Mme TIXIER Andrée**

